

## Les faits

Dans le cadre de la séance plénière du Conseil général du 8 décembre 2015, Monsieur Xavier Dobler, membre de cette assemblée législative, a déposé une question écrite.

En résumé, cette missive soulève diverses questions quant à l'organe compétent pour statuer sur un dépassement de crédit de CHF 110'348.- suite à une offre d'achat de véhicules au profit du nouveau SIS Val Terbi, regroupant les communes de Corban, Courchapoix, Courroux, Mervelier et Val Terbi. En outre, il est demandé des éclaircissements sur les compétences de l'Association des maires du Val-Terbi, ci-après AMVT.

## Contexte

Le SIS, au même titre que les syndicats intercommunaux, tels que l'école secondaire, le Service des eaux, le Triage forestier, ou des entités comme les cercles scolaires ainsi que des dossiers comme le stand de tir, complexifient l'administration de chaque commune, ceci au regard de l'autonomie qui leur est garantie au sens des articles 52 et 59 du Code civil suisse. A terme, la fusion de toutes les communes du Val-Terbi gommara ces dispositions propres à chaque commune. Certes, le projet de réunion de Corban à Val Terbi peut constituer une étape intermédiaire, pour autant qu'une réponse positive y soit apportée prochainement.

## Rôle de l'AMVT

L'Association des maires du Val-Terbi a été fondée en 1973 et est formée des présidents des communes de Corban, Courchapoix, Courroux, Mervelier, Rebeuvelier et Val Terbi. Cette association se réunit aussi souvent que l'exigent les dossiers à discuter pour l'intérêt de la région. Son but principal consiste à privilégier un partenariat avec l'Etat dans l'exécution des tâches publiques assumées par les communes et les syndicats intercommunaux. A l'instar de l'Association jurassienne des communes (AJC) ou de l'Association des maires du district de Delémont (AMDD), l'AMVT traite tout spécifiquement les dossiers locaux qui lui sont propres et, à ce titre, elle est reconnue par l'Etat.

D'ailleurs, la fusion des SIS Haut et Bas Val Terbi a été initiée par l'AMVT qui entendait par là répondre aux nouvelles directives exigées pour les sapeurs-pompiers et les consignes de l'ECA en matière d'achats des véhicules. Dans les diverses séances préparatoires de fusion des SIS, aussi bien les présidents d'autorité de surveillance que des représentants d'Etats-majors étaient représentés. Chaque entité a travaillé selon ses compétences et, plus précisément, il appartenait à la Commission d'achats des véhicules d'élaborer un budget spécifique.

A la lumière des contraintes imposées lors de dépassements de crédits, il était du devoir de l'AMVT de trouver la meilleure solution qui satisfasse au mieux les intérêts de toutes les communes concernées. Au final, il s'agissait avant tout de s'assurer que toutes les variantes soient analysées en toute connaissance de cause avant d'admettre un dépassement de crédit pour le défendre devant les législatifs impliqués.

Val Terbi, le 19 janvier 2016

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Michel Brahier  
Président

Catherine Marquis  
Secrétaire